

Direction générale numérique et systèmes d'information Direction du développement numérique du territoire

## CONVENTION 2024 - Subvention pour action spécifique Entre « Les petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud » et Bordeaux Métropole

## Entre les soussignés

Les petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé à 7 Passage des argentiers – 33000 Bordeaux représenté(e) par, Corinne Parvery, Co-Présidente,

Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Εt

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Madame Christine BOST, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n° 2024-405 du 27 septembre 2024 portant approbation d'une subvention pour action spécifique,

Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

## **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière d'e-inclusion et de lutte contre la pauvreté, le projet d'organisation de l'événement initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1 « Les Datas, ces fantômes essentiels » laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

## ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le projet décrit à l'Annexe 1 « « Les Datas, ces fantômes essentiels ».

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 5 000 € pour son action spécifique décrite à l'annexe 1, équivalent à 34,5 % du montant total estimé des dépenses éligibles au titre du projet pour lequel la subvention est sollicitée (d'un montant total de 14 500 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée serait inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seraient inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

Subvention définitive = Dépenses réelles x Subvention attribuée

Montant des dépenses éligibles

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

## ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la

#### ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention forfaitairement en une seule fois après signature de la présente convention.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2025, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif de l'action comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

#### ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire, à respecter et à fournir à Bordeaux Métropole le Contrat d'Engagement Républicain prévu par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021. L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

## ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

#### ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

## ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas de non-respect de l'organisme bénéficiaire à ses obligations prévues au titre de la présente convention, Bordeaux Métropole pourra, à la suite d'une mise en demeure écrite, permettant à l'organisme au bénéficiaire de faire valoir ses observations, prononcer de plein droit l'arrêt du financement avec restitution totale ou partielle de l'aide accordée.

Bordeaux Métropole informera l'organisme bénéficiaire de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

#### ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

## Pour Bordeaux Métropole :

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex

## Pour l'organisme bénéficiaire :

Madame la Co-Présidente Corinne Parvery 7 Passage des argentiers – 33000 Bordeaux

## **ARTICLE 14. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action ou Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel de l'action spécifique
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le , en 2 exemplaires

## Signatures des partenaires

Delphine Jamet
Conseillère métropolitaine
Déléguée au numérique

Corinne Parvery
Co-Présidente
Association les petits débrouillards
Nouvelle Aquitaine Sud
(tampon de l'association requis)

## Annexe 1 : Evénement « Les Datas, ces fantômes essentiels » du 10 au 12 octobre 2024

Invisibles, omniprésentes, essentielles, les « datas » sont partout autour de nous.

Elles orientent les politiques publiques, irriguent la recherche, nourrissent les algorithmes de l'intelligence artificielle, interfèrent dans nos quotidiens pour le pire et le meilleur. Données publiques ouvertes, traces indiscrètes de nos pratiques numériques, elles sont tout à la fois intarissables sources de savoirs et mystérieuses chimères.

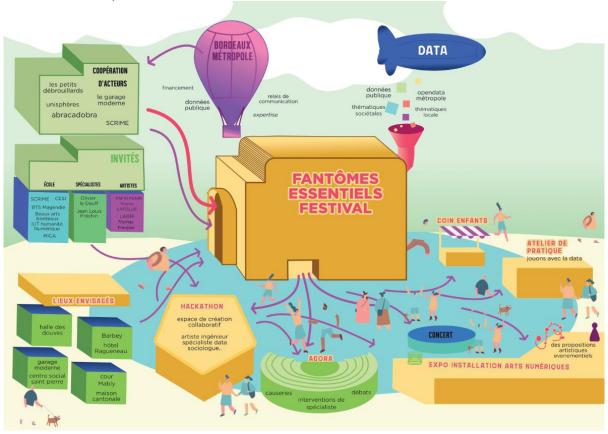
Reprendre la main avec nos données, les "cultiver", est tout autant une affaire de spécialiste qu'un enjeu démocratique

C'est ce que nous nous proposons de tenter de questionner au travers de cet événement.

Grâce à une pédagogie basée sur la pratique et l'expérimentation « faire faire pour faire comprendre », semble particulièrement bien placée pour initier les jeunes publics et les moins jeunes à la découverte des données. En mettant l'accent sur les dimensions sociales, d'usage et de service à rendre, elle pourra les amener à questionner, manipuler et s'approprier ces concepts fondamentaux.

Transformer ces données brutes en informations utiles puis en connaissances exploitables est un défi complexe, dépassant les simples aspects techniques pour toucher aux dimensions sociologiques, anthropologiques, philosophiques et économiques puis de de mise en forme.

Développer dès le plus jeune âge une culture autour des données apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour préparer les citoyens de demain à tirer le meilleur parti de cette révolution tout en en maîtrisant les risques.





# LES DATAS, CES FANTÔMES ESSENTIELS 10/11/12 OCTOBRE 2024

## Fêtons le numérique!

#### **FANTÔMES ESSENTIELS**

C'est un évènement grand public dédié aux partages de connaissances et à la transmission autour des enjeux du numérique et plus particulièrement de la donnée numérique publique (OPEN DATA).

## Un Focus sur l'OPEN DATA

Dans ce programme d'éducation à la donnée, il s'agit de déployer un projet éducatif de culture scientifique et technique, d'éducation populaire consacrée à cette dernière. Il s'agit d'appréhender une littératie des données, pour explorer et s'approprier différents domaines d'usages numériques.

C'est un enjeu tout autant éducatif que démocratique.

La donnée publique est pensée comme l'ingrédient principal de l'évènement : elle irrigue toutes les dimensions du festival (ateliers participatifs, workshop, programmation, débat...)

## Une coopération d'acteur

L'objectif est d'associer acteurs institutionnels et acteurs de la société civile ( les petits débrouillards, le garage moderne, Unisphères, Abracodabra, Universités, écoles d'ingénieurs, écoles d'arts .. ) impliqués dans la conception et la programmation du projet.

## Un événement grand public, exigeant, en accès libre

Des propositions et des formats adaptés à différents types de public.

Habitant.es, citoyen.nes, familles,
Chercheur.es..,
Scolaires, étudiant.es d'horizons divers..

Du plus **accessible** ( par ex. les ateliers de pratiques ) au plus **exigeant** - ( par ex. les rencontres) le festival est conçu pour mixer les approches.

## Qu'est-ce qu'il s'y passe?

Des causeries pour élever le débat et échanger

**LE PARCOURS DES PUBLICS** est construit autour de **4 espaces distincts mais interconnectés** : chaque type de publics peut y prendre part sur **differentes modalités** :

Espace de réflexion et de débat citoyen autour des enjeux de la donnée,

Cet espace de mise en commun et de confrontation des points de vues permettra toujours de porter un regard critique vis-à-vis de nos propres pratiques. Cette démarche dite "réflexive" est essentielle pour s'assurer de travailler au plus près des enjeux et des réalités de chacun·ne.

Un hackathon réunit des énergies d'origines différentes autour de la conception d'un objet commun sur un temps limité. Ingénieur.es, codeur.es, graphistes, plasticien.nes, sociologues...

Débutant.es ou confirmé.es, tous coopérent autour de la réalisation d'un objet commun (POCL). Pour passer de l'idée à la réalisation, des moyens de productions sont mis à disposition ( Découpe laser, imprimante 3D, composants électroniques...

Les P.O.C.L (Petits Objets Connectés Ludiques) sont des supports pédagogiques originaux s'animant en fonction d'une donnée. ils permettent de la rendre tangible, la comprendre et l'interroger.

LES P.O.C.L permettent de se poser des questions de base essentielles : Qu'est-ce qu'une donnée ? Qu'est-ce qu'une information ? Qu'est-ce qu'une donnée publique et ouverte ? Quelles données sont pertinentes ? Comment protéger mes données ?



ou les joies de la collaboration

POCL

Un hackathon,















**UNISPHÈRES** 



**ABRACODABRA** 

**DES ACTEURS ISSUS D'HORIZONS** VARIÉS D'ORES ET DÉJA IMPLIQUÉS











## Annexe 2 : Budget prévisionnel de l'événement

#### **NOM DE L'ORGANISME:** LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE **Event num Octobre** Merci de ne renseigner que l'année concernée par votre demande de subvention Pour vous aider à compléter le budget ci-dessous : Cf Guide de constitution Exercice 2024 des budgets disponible sur le site de Bordeaux Métropole Le budget doit être équilibré et signé par le Président de l'organisme ou toute personne habilitée CHARGES (en euros) PRODUITS (en euros) Budget 2024 (1) Budget 2024 (1) Charges directes affectées au projet Ressources directes affectées au projet 7 000 0 70 - Ventes de produits finis, prestations de services Achats d'études et de prestations de service 6 000 Vente de produits finis, de marchandises Achats stockés de matières et fournitures Prestations de services Achats non stockables (eau, énergie) Produits des activités annexes Fournitures d'entretien et de petit équipement Parrainages (7063) Fournitures administratives 74 - Subventions d'exploitation 14 500 Autres fournitures 1 000 État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) Conseil Régional Subvention fonctionnement 2024 61 - Services extérieurs 3 000 Sous traitance générale Conseil Départemental Locations mobilières et immobilières Bordeaux Métropole NUM data Bordeaux Métropole subvention fonctionnement 2024 5 000 Entretien et réparation Autres EPCI Primes d'assurance Ville de Bordeaux (FIL) 1 500 Documentation Autre(s) commune(s) Divers Organismes sociaux Fonds européens 62 - Autres services extérieurs Emplois aidés Rémunérations intermédiaires et honoraires Autres (précisez) : Publicité, publications 680 Aides privées 75 - Autres produits de gestion courante Déplacements, missions et réceptions 2 500 0 Frais postaux et de télécommunication Cotisations Dons manuels (75411) Services bancaires Divers Mécénats (75441) 63 - Impôts et taxes 0 Abandons de frais de bénévoles (7541) Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes 4 070 76 - Produits financiers 64 - Charges de personnel 77 - Produits exceptionnels Rémunérations du personnel 2 930 0 Charges sociales 1 140 Reprises de subventions (777) Autres charges de personnel Autres 65 - Autres charges de gestion courante 78 - Reprises sur amortissements et provisions 66 - Charges Financières 79 - Transfert de charges 67 - Charges exceptionnelles Autofinancement le cas échéant 68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements 69 - Impôt sur les sociétés Charges indirectes affectées au projet Ressources indirectes affectées au projet Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres TOTAL DES CHARGES TOTAL DES PRODUITS 14 500 14 500 **DIRECTES ET INDIRECTES** DIRECTS ET INDIRECTS 86 - Emploi des contributions volontaires en nature 87 - Contributions volontaires en nature Bénévolat 5 400 - Prestations en nature - Mise à disposition gratuite des biens et services 7400 7 400 Personnel bénévole 5 400 - Dons en nature Total des contributions volontaires 12 800 Total des contributions volontaires 12 800

## Annexe 3 Lien d'accès au Cerfa ci-dessous

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623



## **ASSOCIATIONS**



## COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

- 1. un bilan qualitatif de l'action
- un tableau de données chiffrées
- l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits):

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

## 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification:
Nom :
Numéro SIRET :   _
Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

## 2. Tableau de synthèse.

## Exercice 20...

Charges directes affectées à l'action 60 - Achat 60 s 60 s 60 s 60 - Achat 60 s	CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
60 — Achat 0 0 0 70 — Vente de marchandises, produits finis, prestations de services 73 — Dotations et produits de tarification 74 — Subventions d'exploitation 0 0 0 — Achat matières et founthures 74 — Subventions d'exploitation 0 0 0 — Charges fournitures 8 — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) 8 — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) 8 — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) ministères (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) — Solliché(s) — Statis préciser les (s) — Statis préciser								
services    Produits finis, prestations de services		s affectees	a raction			ctes affectee	s a Faction	
Services   T3 - Dotations et produits de tarification   T4 - Subventions et produits de tarification   T4 - Subventions d'exploitation   T4 - Subventions   T4 - Sub	ou - Acriat	0	0					
Achats matieres et fournitures  Achats matieres et fournitures  Etat: préciser le(s) ministère(s) solloité(s)  Etat: préciser le(s) ministère(s) solloité(s) solloité(s)  Etat: préciser le(s) ministère(s) solloité(s) sollo					services			
fournitures  Attres fournitures  61 - Services extérieurs  61 - Services extérieurs  62 - Autres atérieurs  62 - Autres atérieurs  63 - Assurance  64 - Assurance  65 - Assurance  66 - Assurance  67 - Autres services  68 - Autres facilitation  69 - Intercommunalité(s): EPCI <sup>2</sup> 69 - Autres services  60 - Intercommunalité(s): EPCI <sup>2</sup> 60 - Assurance  61 - Assurance  62 - Autres services  63 - Intercommunalité(s): EPCI <sup>2</sup> 64 - Autres services  65 - Autres services  65 - Autres services  66 - Autres services  67 - Autres services  68 - Autres services  69 - Autres services  69 - Autres services  60 - Autres services  61 - Autres services  62 - Autres services  63 - Autres services  64 - Charges de personnel  65 - Autres services  66 - Charges de personnel  66 - Charges financières  67 - Produits de gestion  68 - Charges financières  69 - Produits de gestion  60 - Produits financières  60 - Autres sexpoinneles  61 - Produits financières  63 - Produits de produits  64 - Produits financières  65 - Charges  66 - Charges  67 - Produits financières  68 - Dotation aux  67 - Produits financières  68 - Dotation aux  69 - Produits financières  69 - Charges financières  60 - Charges financières  60 - Charges financières  61 - Prestations  62 - Prestations  63 - Prestations  64 - Prestations  65 - Produits exceptionneles  66 - Prestations  67 - Produits exceptionneles  68 - Prestations  67 - Produits exceptionneles  68 - Prestations  69 - Prestations  60					tarification			
Autres fournitures    Set   Services extérieurs   Set					74- Subventions d'exploitation*	0	0	
81 - Services extérieurs 0 0 - Locations - Britatein et réparation								
Continues   Continues   Communation   Comm	61 - Services extérieurs	0	0		-			
Assurance Documentation Departement(s): Depart		-	-					
Assurance Documentation Departement(s): Depart				$\vdash$	Région(s):			
82 - Autres services extérieurs 0 0 0 Intercommunalité(s): EPCI¹ extérieurs				$\vdash$	-			
extérieurs  Rémunérations intermédiaires et honoraires  Publicité publication  Déplacements, missions  Services bancaires, autres  83 - Impôts et taxes  I 'agence de services et de palement (ex-CNASEA - emplois aidés)  84- Charges de personnel  Rémunération des  Personnels  Autres impôts et aves  Autres établissements publics  Autres produits de gestion  Charges sociales  Autres charges de personnel  Rémunération des  Personnels  Autres charges financières  Fré-Charges financières  Fré-Produits financières  Fré-Produits financières  Autres de fonctionnement  Frais financières  Autres de fopérations antérieures  CHARGES INGIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financièrs  Autres  Total des charges  O D Total des produits  O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	Documentation				Département(s) :			
extérieurs  Rémunérations intermédiaires et honoraires  Publicité publication  Déplacements, missions  Services bancaires, autres  83 - Impôts et taxes  I 'agence de services et de palement (ex-CNASEA - emplois aidés)  84- Charges de personnel  Rémunération des  Personnels  Autres impôts et aves  Autres établissements publics  Autres produits de gestion  Charges sociales  Autres charges de personnel  Rémunération des  Personnels  Autres charges financières  Fré-Charges financières  Fré-Produits financières  Fré-Produits financières  Autres de fonctionnement  Frais financières  Autres de fopérations antérieures  CHARGES INGIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financièrs  Autres  Total des charges  O D Total des produits  O O O O O O O O O O O O O O O O O O O					-			
Rémunérations intermédations et honoraires		0	0		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>a</sup>			
intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres 83 - Impôts et taxes 90								
honoraires					-			
Publication Déplacements, missions								
Déplacements, missions Services bancaires, autres 63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur remunération Autres impôts et taxes  64 - Charges de personnel 65 - Autres impôts et taxes  65 - Charges de personnel 66 - Charges sociales Autres charges de personnel 67 - Autres produits de gestion 68 - Charges financières 68 - Charges financières 69 - Charges financières 69 - Charges financières 69 - Charges financières 69 - Charges 60 - Charges 61 - Charges 62 - Charges 63 - Charges 64 - Charges 65 - Charges 66 - Charges 66 - Charges 67 - Charges 68 - Charges 69 - Charges 69 - Charges 60 - Charges 61 - Charges 62 - Charges 63 - Charges 64 - Charges 65 - Charges 65 - Charges 66 - Charges 66 - Charges 67 - Charges 68 - Charges 69 - Charges 69 - Charges 60 - Charges 61 - Charges 62 - Charges 63 - Charges 64 - Charges 65 - Charges 65 - Charges 66 - Charges 66 - Charges 67 - Charges 68 - Charges 69 - Charges 60 -				$\vdash$	Commune(s):			
Services bancaires, autres 0 0 Impôts et taxes Impôts et taxes sur remunération Autres impôts et taxes sur remunération des personnel 0 0 0 Impôts et taxes sur remunération des Personnel 0 0 0 Impôts et taxes sur remunération des Personnel 0 0 0 Impôts et taxes sur remunération des Personnel 0 0 0 Impôts et taxes sur remunération des Personnel 0 0 0 Impôts et taxes et alle services Autres charges de Personnel 0 Impôts et autres produits de gestion ourante 0 Impôts et autres produits de gestion ourante 0 Impôts et autres produits de gestion ourante 0 Impôts et autres produits exceptions, dons manuels ou legs 175 - Produits financiers 176 - Produits financiers 177 - Produits exceptionnels 188 - Botation aux amortissements 188 - Botation aux amortissements 188 - Personnel produits exceptionnel 188 - Resports ressources non utilisées d'opérations antérieures 187 - Charges financiers 187 - Contributions volontaires 187 - Contributions en nature 187 - Prestations 187 - Dons en nature 187 - Dons en				$\vdash$	- Constitutie(s).			
63 - Impôts et taxes   0					Omanismes sociaux (détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes  L'agence de services et de palement (ex-CNASEA -emplois aidés)  Rémunération des personnel 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0	0		-			
Autres impôts et taxes					Fonds européens			
Autres impôts et taxes  L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)  Autres établissements publics  Charges sociales  Autres établissements publics  Charges sociales  Autres charges de personnel  SF- Autres charges de personnel  CF- Autres produits de gestion courante  Dont cotisations, dons manuels ou legs  CF- Produits financiers  TF- Produits financiers  TF- Produits exceptionnels  EF- Autres produits exceptionnels  TF- Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures  CHARGES INDIRECTES AFFECTES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financiers  Autres  Total des charges  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  BF- Contributions volontaires en nature  en nature  880- Secours en nature  881- Mise à disposition gratute de biens et services  882- Prestations  BF- Prestations  BF- Produite  BF- Dons en nature  BF- Dons en nature  BF- DOTAL  0  0  TOTAL  DOR  BRITEMENTON  RESOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION  RESOUR					Torras caropeeris			
84-Charges de personnel 0 0					L'agence de services et de			
Rémunération des personnels Autres établissements publics Autres établissements publics Autres charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante Dont cotsations, dons manuels ou legs 66- Charges financières 76- Produits financières 77- Produits financières 77- Produits financières 77- Produits exceptionnels exceptionnelles 68- Dotation aux amortissements 78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures 78- Produits exceptionnelles 68- Dotation aux amortissements 8- Dotation aux amortissements 8- Dotation aux amortissements 9- Dotation aux antérieures 8- Produits financières 8- Dotation aux antérieures 8- Produits financières 9- Dotation aux antérieures 9- Dotation aux 9- Dotation soulontaires 9- Dotation aux 9- Dotation soulontaires								
Personnels Charges sociales Autres charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante  Charges financières 67- Charges 66- Charges financières 67- Charges 68- Dotation aux amortissements  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION Charges fixes de fonctionnement Frais financières 75- Autres produits de gestion courante  Dont cotisations, dons manuels ou legs 76- Produits financières 77- Produits exceptionnels 78- Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION Charges fixes de fonctionnement Frais financières 75- Autres produits de gestion courante 76- Produits financières 77- Produits exceptionnels 78- Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures 883- Indiana produits 887- Contributions volontaires o o contributions volontaires o o contributions volontaires o o en nature 880- Secours en nature 880- Secours en nature 881- Mise à disposition gratuite de biens et services 882- Prestations 887- Prestations		0	0					
Charges sociales Autres charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante  Dont cotisations, dons manuels ou legs 66- Charges financières 77- Produits financières 77- Produits financières 77- Produits exceptionnels 88- Dotation aux antérieures  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES À L'ACTION RESSOURCES PROPRES AFFECTEES À L'ACTION Charges fixes de fonctionnement Frais financièrs Autres Total des charges 0 0 Total des produits 86- Emplois des contributions volontaires en nature 887- Contributions volontaires en nature 887- Benévolat 887- Contributions volontaires 888- Emplois des contributions volontaires 887- Prestations 887- Prestations 887- Prestations en nature 887- Prestations 887- Dons en nature TOTAL 0 0 TOTAL 0 0 TOTAL 0 0 TOTAL								
Autres charges de personnel 65- Autres charges de gestion courante 75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations, dons manuels ou legs 66- Charges financières 76 - Produits financières 77- Produits exceptionnells 77- Produits 77- Produits exceptionnells 77- Produits exceptionnells 77- Produits 77- Produits exceptionnells 77- Produits exceptionnells 77- Produits exceptionnells 77- Produits exceptionnells 77- Produits 97- Prod								
personnel 65- Autres charges de gestion courante 25- Autres charges de gestion courante 25- Autres produits financiers 25- Autres produits financiers 25- Autres produits financiers 25- Autres produits financiers 25- Autres produits exceptionnelles 25- Autres produits exceptionnelles 25- Autres produits exceptionnelles 25- Autres				$\vdash$	Aides privées			
65- Autres charges de gestion courante								
gestion courante   Courante   Dont cotisations, dons manuels ou legs   66- Charges financières   76- Produits financières   67- Charges   77- Produits exceptionnels   88- Dotation aux amortissements   78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures    CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION   RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION   Charges fixes de fonctionnement   Frais financières   F				$\vdash$	75 Autros produits do postion			
Dont cotisations, dons manuels ou legs 66- Charges financières 67- Charges exceptionnelles 68- Dotation aux amortissements  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  86- Emplois des contributions volontaires en nature 880- Secours en nature 881- Mise à disposition gratuite de biens et services 882- Prestations 883- Prestations 884- Personnel bénévole  887- Dons en nature  TOTAL  0  0  0  TOTAL  0  TOTAL  0  TOTAL  0  TOTAL  0  TOTAL  0  TOTAL  TRESOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'AC	nestion courante							
legs   76 - Produits financiers   77 - Produits financiers   77 - Produits exceptionnels   77 - Produits exceptionnels   78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures   78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures   78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures   78 - Reports ressources non utilisées d'opérations   78 - Reports ressources   78	gestion courante			$\vdash$				
66- Charges financières 67- Charges 67- Charges 68- Dotation aux amortissements  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financiers  Total des charges  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  87- Contributions volontaires en nature 880- Secours en nature 881- Mise à disposition gratuite de biens et services 882- Prestations 884- Personnel bénèvole  TOTAL  0  0  TOTAL  76 - Produits financiers 77- Produits exceptionnels 77- Produits exceptionnels 77- Produits exceptionnels 77- Produits exceptionnels 78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures  RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION  RESSOURCES PROP								
67- Charges exceptionnelles  88- Dotation aux amortissements  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financiers  Autres  Total des charges  0 0 Total des produits  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  86- Emplois des contributions volontaires en nature  880- Secours en nature  880- Prestations  871- Prestations en nature  881- Mise à disposition gratuite de biens et services  882- Prestations  883- Prestations  884- Personnel bénèvole  TOTAL  0 0 TOTAL  0 0 TOTAL	66- Charges financières				76 - Produits financiers			
exceptionnelles 68- Dotation aux amortissements  CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres  Total des charges  O D Total des produits  86- Emplois des contributions volontaires en nature en nature  880- Secours en nature  880- Secours en nature  881- Mise à disposition gratuite de biens et services  882- Prestations  887- Dons en nature  887- Dons en nature  TOTAL  O D TOTAL				$\vdash$				
68- Dotation aux amortissements	exceptionnelles							
CHARGES INDIRECTES A FFECTEES A L'ACTION RESSOURCES PROPRES A FFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financiers Autres Total des charges  O O Total des produits  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  86- Emplois des contributions volontaires en nature en nature  860- Secours en nature  860- Secours en nature  861- Mise à disposition gratuite de biens et services  862- Prestations  864- Personnel bénèvole  875- Dons en nature  TOTAL  O O TOTAL  O O O	68- Dotation aux							
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION  Charges fixes de fonctionnement  Frais financiers  Autres  Total des charges  0 0 Total des produits 0 0 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  86- Emplois des contributions volontaires en nature en nature  860- Secours en nature  881- Mise à disposition gratuite de biens et services  882- Prestations  887- Dons en nature  887- Dons en nature  1 TOTAL  1 TOT	amortissements							
Charges fixes de				oxdot				
Frais financiers	CHARGES INDIRECT	ES AFFECTEES	A L'ACTION		RESSOURCES PROP	RES AFFECTEE	S A L'ACTION	
Frais financiers Autres  Total des charges  O Total des produits  CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*  86- Emplois des contributions volontaires en nature en nature  880- Secours en nature  881- Mise à disposition gratuite de biens et services  882- Prestations  883- Prestations  884- Personnel bénèvole  TOTAL  O TOTAL  O TOTAL  O O TOTAL  O O O TOTAL								
Autres				$\vdash$				
Total des charges				$\vdash$				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*   86- Emplois des		0	0	$\vdash$	Total des produits	0	0	
86- Emplois des contributions volontaires en nature         0         87 - Contributions volontaires en nature         0         0           880- Secours en nature         870- Bénévolat         870- Bénévolat         871- Prestations en nature         871- Dons en nature         9	rotal des charges			יפוס			U	
contributions volontaires en nature         0         en nature         0         0           860- Secours en nature         870- Bénévolat         881- Mise à disposition gratuite de biens et services         871- Prestations en nature         871- Prestations en nature           862- Prestations         884- Personnel bénévole         875- Dons en nature         0           TOTAL         0         0         TOTAL         0	86. Emplois des		CONTI	CIBL		1		
en nature         870- Bénévolat           860- Secours en nature         870- Bénévolat           861- Mise à disposition gratuite de biens et services         871- Prestations en nature           862- Prestations         884- Personnel bénévole           TOTAL         0           0         TOTAL           0         0		0	0			0	0	
860- Secours en nature         870- Bénévolat           861- Mise à disposition gratuite de biens et services         871- Prestations en nature           862- Prestations         882- Prestations           864- Personnel bénévole         875- Dons en nature           TOTAL         0           0         TOTAL           0         0		_				-		
861- Mise à disposition gratuite de biens et services         871- Prestations en nature           862- Prestations         875- Dons en nature           TOTAL         0         0           TOTAL         0         0				$\vdash$	870- Bénévolat			
Services         862- Prestations           862- Prestations         875- Dons en nature           TOTAL         0         0           TOTAL         0         0	861- Mise à disposition			$\vdash$				
Services         862- Prestations           862- Prestations         875- Dons en nature           TOTAL         0         0           TOTAL         0         0	gratuite de biens et				871- Prestations en nature			
864- Personnel bénévole         875- Dons en nature           TOTAL         0         0         TOTAL         0         0	services			L_				
TOTAL 0 0 TOTAL 0 0								
101112								
La subvention de € représente% du Total des produits		_	_			0	0	
	La subvention de	€ ।	représente		% du Total des pi	roduits.		

Ne pas indiquer les centimes d'euros

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

## 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :						
Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :						
Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée $^{\rm 5}$ :						
Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :						
Je soussigné(e), (nom et prénom)						
certifie exactes les informations du présent compte rendu.						
Fait, le à						
Signature						

Eles « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »